



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Soins et maintien a domicile

Question écrite n° 64779

### Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le secrétaire d'Etat a la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés sur les mesures adoptées par le Gouvernement afin de développer l'aide a domicile des personnes âgées. Elles favorisent par le biais de mesures fiscales et sociales la mise en place d'un système mandataire qui risque progressivement de supplanter le système de prise en charge actuel. A cet égard, il lui demande si des dispositions ne peuvent être envisagées afin d'éviter cette situation et ainsi développer une véritable politique gerontologique de maintien a domicile.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le maintien a domicile est un objectif essentiel de la politique que mène le Gouvernement en direction de la population âgée. C'est pourquoi il s'est attaché prioritairement a développer et a diversifier le dispositif qui y concourt et dont les associations mandataires sont un des éléments. Il convient de remarquer qu'a l'origine de ces dernières on retrouve souvent des associations d'aide ménagère et qu'en aucun cas il n'y a eu substitution mais développement parallèle. En témoigne le volume d'heures d'aide ménagère pris en charge par le fonds d'action sociale de la caisse nationale d'assurance vieillesse qui n'a cessé de progresser. A partir de 1993, le Gouvernement a autorisé la caisse nationale d'assurance vieillesse a mettre en place un plan pluriannuel concernant certaines de ses actions permanentes. S'agissant plus particulièrement de l'aide ménagère, la progression du volume d'heures sera de 2 p 100 par an de 1993 a 1995. Les crédits pourront faire l'objet de report d'un exercice au suivant. Un recentrage des actions en faveur des personnes âgées dépendantes sera opéré. Le plan pluriannuel ainsi que le plan triennal de l'assurance maladie qui aura permis de créer 10 000 places de soins infirmiers a domicile de 1991 a 1993 et dont le principe de sa prolongation a déjà été entériné, contribueront au développement d'une politique de maintien a domicile cohérent et programme dans la durée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64779

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

**Ministère attributaire :** famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 1992, page 5376